

Directive Web – Mise en œuvre : consultation citoyenne « on-line » (Fedict-BDF)

Note explicative

1) Contexte

La directive web doit être transposée en droit belge par les différentes entités constitutives de la Belgique pour septembre 2018

Une fois transposée, cette directive devra faire l'objet d'une mise en œuvre concrète, via des arrêtés d'application

Une directive a un caractère obligatoire pour chaque Etat membre. Elle doit être transposée en droit national. Elle constitue un socle minimal. Un Etat Membre peut décider d'aller plus loin que la directive et étendre sa portée ou son champ d'application

2) Acteurs

Fédict est chargé

- du travail préparatoire à la transposition par l'ensemble des 9 entités concernées : Fédéral, RW, VIG, RBxl-Cap, CG, Féd. Wal-Bru, Cocof, Cocom, VGC
- de développer une plateforme Internet de consultation directe de la population

BDF participe depuis 2017 à des réunions préparatoires visant à encadrer au mieux la transposition de la Directive

Associations membres du BDF : représentent les bénéficiaires finaux de la directive

3) Proposition

Fédict propose

- de faire se rencontrer ses deux missions : utiliser la plateforme de consultation citoyenne pour récolter les demandes / attentes / propositions en matière d'accessibilité du web
- que le BDF soit l'organisation de référence « handicap » de la campagne de consultation

Le projet de Fédict dispose de l'aval de son ministre de tutelle, De Croo

4) Concept de campagne de consultation web

- Une campagne de consultation sur le web peut se concevoir selon 3 processus :
 1. « Sondage » : une série de questions « fermées », impliquant des réponses par oui ou non ou sur une échelle de 1 à 5. Facile à gérer,

cela ne donne pas des résultats « innovants » : sert plutôt à déterminer les meilleures solutions dans un panel préétabli

2. « Question générique » : consiste à poser quelques questions ouvertes du style « Quel avenir pour l'accessibilité des sites internet publics » et demander au public de faire des propositions. Les « surfers » peuvent aussi voter pour les propositions faites
 3. « Débat » : on pose une question précise, les participants peuvent faire des commentaires. Les résultats peuvent se formaliser sous forme de graphique par nuage de points ... Le rôle du modérateur est très important. Il peut reformuler les choses de manière à réorienter les choses et atteindre un consensus. C'est la méthode la plus complexe
- Les participants au GT ont marqué une préférence pour le processus 2 : « Questions génériques »
 - La campagne de consultation sur la plateforme durera 5 semaines. Elle devra avoir lieu en novembre – décembre 2018, avant les fêtes de fin d'années
 - La campagne de consultation sera précédée d'une campagne de communication
 - De cette consultation, on attend de voir ressortir des idées d'initiatives pertinentes telles que, par exemple « étendre la mise en œuvre de la directive en Belgique aux entreprises qui fournissent un service à la collectivité : mutualités, banques, ... »

5) Engagement de Fedict

Fédict s'engage à

- fournir l'infrastructure web nécessaire, la traduction de la plateforme en allemand est en cours
- fournir le personnel « technique » nécessaire : copy-writers, modérateurs, designers
- fournir le « chef de projet »
- mettre en place la campagne de récolte sur la plateforme en novembre-décembre 2018 (à partir de janvier ce ne sera plus possible vu la tenue de la campagne électorale)
- éventuellement impliquer le BDF dans la communication prévue par le cabinet De Croo sur la transposition de la directive, le 23 septembre

6) Engagement du BDF

Le BDF s'engage

- à communiquer sur ce projet vers ses membres
- à identifier, parmi ses associations membres, celles qui participeront au processus : liste pour le 30 juillet. Celles-ci s'engageraient
 - à participer à une réunion de préparation organisée par Fedict, début septembre :
 - identification de 3 à 5 questions clés permettant de susciter le débat
 - préparation d'une liste de FAQ en lien avec les questions clés

- à diffuser l'information sur cette campagne vers leurs membres en leur demandant d'y participer
 - plus il y aura de participants, meilleurs seront les résultats
 - cette diffusion des informations peut se faire, par exemple, en relayant l'information Fedict via les newsletters (notamment électroniques), les pages Facebook, etc.
- à organiser, éventuellement, des réunions explicatives à destination de leurs membres. Fedict pourrait intervenir lors de ces réunions en qualité d'expert, à condition qu'il y ait un équilibre entre les différentes entités : Région flamande, Région Wallonne, Région Bruxelles-Capitale, Communauté germanophone (par exemple)

7) Propositions du groupe de travail

Le groupe de travail

- considère que participer au projet est une réelle opportunité :
 - le chef de projet Fedict dispose d'une large marge de manœuvre et du budget pour sa mise en œuvre
 - cela permettrait de faire remonter les attentes du secteur du handicap vers le politique
- attire l'attention sur le fait qu'il faut bien garder à l'esprit que le politique garde la main : c'est lui qui décidera de l'opportunité de transformer certaines propositions en actes
- insiste sur le fait qu'un suivi des résultats concrets sera nécessaire
- considère que cela ne demandera pas un investissement en « temps » important : participation à deux réunions de travail au maximum
- demande au secrétariat une note explicative à envoyer à chaque organisation membre du BDF. Celle-ci comportera une date butoir pour formaliser l'implication de chacun

Les participants BDF à la réunion de septembre se réuniraient une heure avant la réunion avec Fedict pour se mettre d'accord sur une série de questions clés à « défendre » en priorité

8) Action attendue des organisations membres du BDF

- Pour le 31 juillet : préciser si votre organisation s'implique dans le projet
- Transmettre 3 suggestions de « questions génériques » au secrétariat du BDF
- Participer à la réunion qu'organisera Fedict en septembre :
 - Rédaction des « questions génériques »
 - Rédaction des « FAQ »
- Participer à une réunion de travail « communication » organisée par Fedict, en septembre ou début octobre
- Diffuser l'information concernant la campagne (site internet, page Facebook, lettre d'information...)
- éventuellement, organiser une réunion d'information pour les « bénéficiaires »

9) Vous souhaitez plus d'information, des précisions ?

Contactez Olivier Magritte jusqu'au 14/07/2018 :

- olivier.magritte@minsoc.fed.be
- 0470 13 14 36